



JUDO CLUB DE MARENNE SAINT VINCENT DE TYROSSE VIDE-
GRENIER

18 octobre 2026

L'OMBRIERE – SAINT VINCENT DE TYROSSE

Restauration, buvette, pâtisseries sur place

Renseignements et Réservations :

Tel : 07.80.24.96.77

ACCUEIL DES 7h00

Mail : judojitsumarenne@orange.fr

OUVERTURE PUBLIC 9h – 17h

Je soussigné, Nom :

Prénom :

Représentant la société / association :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

Email :

DOCUMENT A JOINDRE

Carte identité (recto/verso) n° :

délivrée le :

par :

N° registre du commerce :

du :

par :

Déclare sur l'honneur : (cocher la case correspondante) En tant que particulier :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

En tant que personne morale :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce.
- tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagers.

Je réserve : Table(s) de 1,8 mètres (sous abris) à 8€ / + 2€ par emplacement de portant (portant non fourni)

...Mètre(s) linéaire(s) (sous abris) à 3€

IMPORTANT :

- Tout exposant n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces et documents se verra refuser le droit d'exposer.

En cas de défection d'un exposant, ses droits d'inscription ne lui seront pas restitués.

Tout emplacement non occupé à 9h30 sera considéré comme disponible et son titulaire relevant de l'alinéa ci-dessus.

- L'installation se fera à partir de 7h et uniquement.
- Fermeture de portes au public à 17H00.
- Démontage achevé à 18H impérativement.

Café offert aux exposants

PAIEMENT A LA RESERVATION

Par chèque (Chèque à l'ordre du JJCM) à :

JUDO JUJITSU Club de Marenne chez M et Mme LAVERGNE Arnaud 3 allée LUCIE AUBRAC 40230 Saint Geours de Marenne

Par helloasso:

<https://www.helloasso.com/associations/judo-ju-jitsu-club-de-marenne/evenements/vidé-grenier-10-octobre-2026-de-9h00-a-17h00-2>

A _____, le

Signature

Cette réservation ne sera validée que si ce bulletin est accompagné d'un chèque de règlement ou paiement helloasso.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation. Document imprimé par nos soins –

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE